



Bureau Exécutif de Ligue

PROCES VERBAL N°09

Réunion du :	Mercredi 25 novembre 2020 par visio
Présidence :	Gérard LOISON, Président - Didier ESOR, Président Délégué
Membres du Bureau :	Jacques BODIN - Alain DURAND - Jean Jacques GAZEAU - René JOUNEAUX - Nicolas POTTIER - Franck PLOUSE – Sébastien CORNEC – Alain MARTIN
Assistent :	Jérôme CLEMENT - Lionnel DUCLOZ
Invité :	Gabriel GÔ
Excusé :	Christophe LE BUAN

1. Vie de la Ligue

➤ Retour sur les réunions du groupe de travail FFF / Compétitions

Le Président fait état des dernières réunions du groupe de travail fédéral dédié aux modalités de reprise des compétitions ainsi que des projections sur l'achèvement de celles-ci.

Rappel des principes :

- ✓ Nécessité du maintien de la Coupe de France (Masculin/Féminin) et si possible Gambardella,
- ✓ Priorité des Championnats sur les Coupes Régionales /Districts,
- ✓ Fixation d'une date butoir pour la fin des compétitions saison 2020/21.

Si l'éventualité d'une saison « blanche » semble écartée par la FFF le BE juge peu réaliste d'envisager la poursuite de l'ensemble des compétitions dans le format actuel.

Le Bureau débat sur les différentes options qui sont posées dans l'attente de la prochaine réunion du GT de la FFF Mardi 1^{er} Décembre.

Le BE souhaite qu'un positionnement définitif sur les modalités de fin de saison soit pris et annoncé aux clubs avant la reprise des compétitions.

➤ Reprise des activités dans le cadre des annonces du Chef de l'Etat – Communiqué FFF

1 - Pour le football des mineurs en extérieur :

La reprise d'activité sera autorisée dès le samedi 28 novembre. Cette reprise d'activité sera soumise au respect des dispositions en vigueur sur les limitations de déplacement (dans la limite de 3h, à moins de 20km du domicile). La reprise sera conditionnée au respect des protocoles sanitaires en vigueur (<https://www.fff.fr/actualites/192466-tous-les-guides-et-protocoles-de-reprise>) ce qui implique notamment :

- ✓ la possibilité d'utiliser un ballon, contrairement à la première phase de déconfinement du mois de mai,
- ✓ l'exclusion des contacts entre les pratiquants,
- ✓ l'exclusion des rencontres inter-clubs,

L'utilisation des vestiaires demeurera soumise, à l'autorisation municipale d'ouverture des équipements. Les Présidents de clubs sont invités, afin de convaincre les municipalités, à leur transmettre les protocoles sanitaires élaborés au niveau national, afin d'attester du sérieux de l'encadrement de la pratique et de sa compatibilité avec les normes sanitaires en vigueur.

S'agissant de la reprise des Seniors la FFF travaille actuellement avec les services de l'Etat pour permettre une reprise des compétitions à compter du mois de janvier, si les indicateurs de santé publique évoluent

favorablement. Cette reprise devra s'opérer dans un cadre compatible avec les restrictions qui demeureront, notamment le respect du couvre-feu.

2 - Pour le football en intérieur et le futsal

Si de nombreux points restent à préciser par l'Etat, certains jalons peuvent déjà être posés sous réserve de l'évolution favorable des indicateurs de santé publique :

- ✓ la reprise de l'activité futsal pour les jeunes limitée à l'organisation d'activités au sein d'un même club sera possible à compter du 15 décembre. Cette reprise s'opérera dans le strict respect des protocoles sanitaires en vigueur.
- ✓ la reprise des adultes sans restriction sera possible à compter du 20 janvier.

3 - La reprise d'activité concernant la formation dans les IR2F

- ✓ Formation des éducateurs :

Les IR2F peuvent reprendre à compter du 30 novembre l'activité de formation professionnelle des éducateurs à savoir le BMF, le BEF et les formations professionnelles continues exclusivement, sous réserve du strict respect du protocole sanitaire mis en place en début de saison.

A noter qu'il est demandé de veiller à ce que la durée des formations organisées à distance ne dépasse pas plus de 30% de la durée totale de la formation pour le BMF et le BEF.

Toutes les autres actions de formation d'éducateurs doivent être organisées à distance ou reportées.

- ✓ Formation initiale d'arbitres :

Il convient de se référer au courrier adressé par le Président de la CFA aux Présidents de Ligues et Districts le 23 novembre.

- ✓ Formation des dirigeants :

Celle-ci peut s'organiser à distance uniquement. 5 modules de formation du PFFD ont été digitalisés et mis à disposition des Ligues par l'IFF sur la plateforme Claroline.

LE BE se prononce pour une information partagée du communiqué FFF sur chacun des sites des Centres de Gestion Ligue/Districts

➤ **Assemblée Générale**

Le Bureau prend note des recommandations de la CR Surveillance des opérations Electorales, et les transmet au Comité de Direction :

La Commission est informée de la possibilité d'une Assemblée en « distanciel » avec un vote à distance organisé par un prestataire sous le contrôle d'un huissier.

La Commission note qu'après réalisation du test CNIL « Sécurité des systèmes de vote par internet », les opérations électorales de l'Assemblée du 19 décembre s'inscrivent au niveau 2 de sécurité.

La Commission note que le prestataire s'engage sur un niveau 2 de sécurité.

✓ **Format de l'Assemblée Générale**

Au regard des annonces du Président de la République en date du 24 novembre 2020 – et à la date de la Commission de céans – une incertitude demeure quant au format autorisé de tenue de l'Assemblée (présentiel ou distanciel).

Des décrets/ordonnances pourraient permettre de clarifier la situation.

Toutefois, et au regard :

- des conditions sanitaires liées à la pandémie,
- des restrictions de déplacement en vigueur et d'accueil du public,
- de la proximité calendaire de l'Assemblée Générale (19 décembre), avec convocation au préalable 15 jours avant,
- de la nécessité de réserver un lieu de réalisation de l'Assemblée (grande salle en cas de présentiel, prestataire de vote à distance en cas de distanciel),
- de l'incertitude et instabilité des textes en vigueur,

la commission estime pertinent de retenir le format distanciel dès lors que le format des opérations électorales est réalisé par un prestataire spécialisé et sous le contrôle d'un huissier.

Si le format distanciel devait être retenu par le Comité de Direction, trois membres de la CRSOE seraient présents (MM. CHAGNEAU, JEANNETEAU et SOURDIN).

➤ **AG FFF**

Suite à la décision du Comité Exécutif FFF annonce du report de l'Assemblée Fédérale du 12 décembre prochain à une date ultérieure et du maintien de l'Assemblée Générale de la LFA au 11 décembre 2020 (en format dématérialisé).

2. Prochaines réunions

➤ **Calendrier**

- **Bureau : mercredi 02 décembre par visio à 18h**
- **AG LFPL : samedi 19 décembre 2020**

Le Président,
Gérard LOISON



Le Président Délégué
Didier ESOR



Le Secrétaire
Jacques BODIN

